



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme ARAGONES Claire

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
 Mme PALACIO Céline

**Secrétaire de séance :**

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française <span style="float: right;">2024/ ...</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 27 juin 2024

N° 2024-092	<b>AFFAIRES GENERALES</b> – Création d’une commission thématique règlement de voirie - Modification de la délibération n°2024-081 du 28 mars 2024
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-22, L 5211-1 et L 5216-5 ;*
- *Vu le code général de la propriété des personnes publiques - Article L2111-14 ;*
- *Vu le code de la voirie routière notamment les articles L111-1, L 141-1 et R 141-14 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-081 du 28 mars 2024 portant composition d’une nouvelle commission thématique « règlement de voirie LMV » ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024.*

Le conseil communautaire lors de la séance du 28 mars 2024 a approuvé la création d’une nouvelle commission thématique relative au règlement de voirie.

Cette délibération doit être complétée afin d’ajouter, conformément au code la voirie routière, les représentants des gestionnaires de réseaux intervenant sur la voirie.

Ainsi, le règlement de voirie est établi par le conseil communautaire après avis d’une commission thématique présidée par le Président et constituée, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communautaires.

L’avis de cette commission est un avis consultatif, qui ne lie pas le conseil communautaire. Toutefois, la délibération approuvant le règlement de voirie doit être prise au visa de cet avis, sous peine d’illégalité. Sans précisions législatives ou réglementaires supplémentaires sur la composition de cette commission, il est proposé d’acter la création d’une commission *ad hoc* « règlement de voirie » constituée des personnes suivantes :

- Le Président ou son représentant ;
- 4 membres du conseil communautaire désignés par le président ;
- 1 représentant d’ENEDIS ;
- 1 représentant de GRDF ;
- 1 représentant du syndicat des eaux Durance-Ventoux ;
- 1 représentant d’ORANGE ;
- 1 représentant de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse – Service Assainissement ;
- 1 représentant de l’ASA du Canal Saint Julien ;
- 1 représentant de RTE ;
- 1 représentant de GRTGaz ;
- 1 représentant de SFR.

La commission sera réunie et sollicitée pour émettre un avis sur le projet de règlement de voirie établi par la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse avant que celui-ci ne soit soumis à l’approbation du Conseil communautaire. Cette commission devra tenir compte des avis des représentants des affectataires ou utilisateurs de ces voies permissionnaires, concessionnaires et autres

occupants de droit des voies communautaires. L’avis de la commission obtenu sur le projet de règlement de voirie sera considéré comme arrêté pour être approuvé en Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **MODIFIE** la délibération n°2024-081 du conseil communautaire du 28 mars 2024 comme ci-dessus rappelé ;
- **CONSTITUE** la Commission ad hoc « Règlement de voirie » ;
- **APPROUVE** la composition de cette Commission telle que définie ci-après :
  - Le Président ou son représentant ;
  - 4 membres du conseil communautaire désignés par le Président : Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-Philippe RIVET, Claire ARAGONES et Jean-Pierre GERAULT ;
  - 1 représentant d'ENEDIS ;
  - 1 représentant de GRDF ;
  - 1 représentant du syndicat des eaux Durance-Ventoux ;
  - 1 représentant d'ORANGE ;
  - 1 représentant de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse – Service Assainissement ;
  - 1 représentant de l’ASA du Canal Saint Julien ;
  - 1 représentant de RTE ;
  - 1 représentant de GRTGaz ;
  - 1 représentant de SFR.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

